

TRAITE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

TREATY OF MUTUAL RECOGNITION



La Principauté de Bérétagne et le Fishtown Newport Territory représentés par

Fishtown Newport Territory

**S.A.R le Prince Emanuel 1^{er} de
Bérétagne**



Par le Présent traité, affirment se reconnaître mutuellement et s'engagent à entretenir des relations diplomatiques.



Le 20 Janvier 2018